

**M. Manuel BOMPARD**

Député européen LFI  
151 grande rue St Michel  
31400 TOULOUSE



**M. Claude GRUFFAT**

Député européen Verts-ALE  
Bât. ALTIERO SPINELLI  
08G318  
60, rue Wiertz  
B-1047 BRUXELLES

**M. Bastien LACHAUD**

Député LFI  
126 rue de l'université  
75 355 PARIS SP 07

**Mme Caroline ROOSE**

Députée européenne Verts-ALE  
Parlement européen  
Bât. ALTIERO SPINELLI  
08G318  
60, rue Wiertz  
B-1047 BRUXELLES

**M. Julien DENORMANDIE**

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Hôtel de Villeroy  
78 rue de Varenne  
75349 PARIS SP 07

-

Paris, le 3 novembre 2021

Objet : infractions au Règlement n°01/2005 du Conseil relatif au transport des animaux vivants à l'abattoir de Blancafort

Monsieur le Ministre DENORMANDIE,

Mme Caroline Roose et M. Manuel Bompard, Députés Européens et tous deux membres de la Commission d'enquête sur la protection des animaux pendant le transport, se sont rendus le 2 mars 2021 à l'abattoir de Blancafort, aux côtés de l'association L214, pour observer les conditions de transport des dindes.

**A la suite de cette visite, le 9 mars dernier, nous vous adressions un courrier d'alerte, resté à ce jour sans réponse.**

La Commission d'enquête sur la protection des animaux pendant le transport, mise en place en juin 2020 par le Parlement européen, a pour objectif de vérifier l'application de la législation européenne en matière de transport des animaux vivants et de faire des propositions, dans la perspective de la révision de la législation européenne sur le bien-être animal.

Dans ce cadre, Mme Roose et M. Bompard ont pu constater à l'abattoir de Blancafort des infractions manifestes au Règlement n°01/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes.

Ainsi, dans les camions arrivant à l'abattoir, les dindes sont entassées dans des caisses dont la hauteur est clairement insuffisante : obligées de se tenir couchées, leurs têtes touchent le plafond et l'air ne peut pas circuler au-dessus des oiseaux. Cela entraîne chez les volailles un stress thermique et des difficultés respiratoires. L'association L214 avait d'ailleurs publié en décembre 2020 une enquête effectuée dans cet établissement, et leurs images montraient les poubelles de l'abattoir remplies des cadavres des dindes qui n'avaient pas survécu à leurs conditions de transport.

En l'occurrence, le Règlement n°01/2005 dispose clairement à l'Annexe I, Chapitre II, 1.2 : « Un espace suffisant est prévu à l'intérieur du compartiment destiné aux animaux et à chacun des niveaux de ce compartiment afin de garantir une ventilation adéquate au-dessus de la tête des animaux lorsqu'ils sont debout dans leur position naturelle, sans qu'en aucun cas leurs mouvements naturels puissent être entravés. » Cette disposition était par ailleurs déjà présente dans la législation de 1991... Voilà donc 30 ans qu'elle devrait être appliquée !

En juillet dernier, une nouvelle enquête de L214 à l'abattoir du Faouët montrait sans équivoque possible des bétailières en tout point identiques à celles observées à Blancafort, et par conséquent des dindes là encore serrées dans des cages trop petites pour elles. Il est donc manifeste que l'infraction à la réglementation européenne constatée à Blancafort n'est pas un cas isolé mais plutôt une infraction systématique, tolérée et impunie en France.

Le 15 juillet 2021, Madame Emmanuelle Soubeyran, directrice générale adjointe de l'alimentation du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, est venue représenter votre ministère au Parlement européen lors d'une audition de la Commission d'enquête sur la protection des animaux pendant le transport. Nous l'avons donc interpellée au sujet de l'abattoir de Blancafort, et elle a assuré à la Commission qu'une mise en demeure courait jusqu'au 30 septembre 2021, et que l'établissement était tenu de régulariser toutes les infractions constatées, y compris les manquements au Règlement n°01/2005 sur le transport mentionnés plus haut.

En tant qu'élus de la République et législateurs, il nous a semblé important de vérifier sur le terrain que les engagements de votre ministère avaient été tenus, et que la législation était enfin appliquée à l'abattoir de Blancafort. **Nous nous sommes donc rendus tous les quatre, Mme l'Eurodéputée Caroline Roose, M. l'Eurodéputé Manuel Bompard, M. l'Eurodéputé Claude Gruffat et M. le Député Bastien Lachaud, devant l'établissement mercredi 13 octobre dernier au matin.**

Le directeur de l'établissement a fermement refusé de nous recevoir afin de nous faire un point sur les mises aux normes. Une telle opacité n'a pas manqué de nous surprendre : si rien n'est à cacher et les mises en conformité réglées, pourquoi refuser de nous permettre de les constater, et pire encore, pourquoi refuser ne serait-ce qu'un échange verbal ?

Si aucun camion n'est arrivé à l'abattoir lors de notre venue, nous avons pu observer que les bétailières vides stationnées dans la cour de l'abattoir étaient toujours les mêmes, et que les cages de transport des dindes sont donc toujours en infraction avec la législation européenne.

Ce constat a également été consigné par Maître Jean-Baptiste Bunel, huissier, qui était déjà présent sur les lieux lors de la visite de mars 2021.

Enfin, après une certaine insistance de notre part, la préfecture du Cher a indiqué par téléphone à M. Lachaud qu'un délai avait été accordé jusqu'au 29 novembre pour la mise en conformité des équipements, et que concernant la question de la conformité des camions de transport, « cela [suivait] son cours »... **Ces propos, pour le moins flous, confirment donc que la situation n'est pas régularisée, et nous font craindre que rien de concret ne soit réellement mis en place pour y remédier au plus vite.**

A noter que notre demande de rencontre avec la vétérinaire officielle, présente sur place, a également été refusée par la préfecture. Là encore, nous regrettons ce manque total de transparence vis-à-vis d'élus de la Nation, et donc représentants des citoyens.

**Nous nous adressons donc à nouveau à vous, monsieur le Ministre, pour vous demander de faire respecter au plus vite la législation européenne à l'abattoir de Blancafort, comme partout ailleurs en France.**

**Le cas échéant, nous demandons à savoir quel plan d'action précis et quel échéancier vous comptez établir pour mettre fin à cette infraction.**

Nous voulons également rappeler que les volailles sont des animaux particulièrement fragiles : leur incapacité à réguler leur température par la transpiration les rend très vulnérables au stress thermique induit par le manque de circulation d'air.

Des cages inadaptées comme celles que nous avons pu observer provoquent pour les dindes des souffrances inacceptables.

L'abattoir de Blancafort appartient au groupe LDC, premier groupe volailler en Europe, et on y abat 75 000 dindes par semaine. Combien de temps allons-nous encore accepter de les laisser souffrir pendant leur temps de transport, dans ces conditions indignes et, de fait, illégales ?

Nous aimerions également comprendre comment les bétailières que nous avons observées peuvent être autorisées par vos services à transporter dindes et dindons, alors qu'elles contreviennent aux dispositions prévues par le Règlement n°01/2005.

Par ailleurs, nous ne pouvons tolérer que ces infractions répétées par les acteurs de la filière et impunies par les autorités françaises mettent *in fine* les agriculteurs en porte-à-faux avec les attentes de la société, qui demande une meilleure considération des souffrances des animaux.

Le travail de la Commission d'enquête sur la protection des animaux pendant le transport nous a permis de constater que la législation européenne est malheureusement mal appliquée, insuffisante sur bien des points, et ne garantit pas le bien-être des animaux. Nous espérons donc que les travaux menés actuellement permettront de faire avancer la situation et d'aller vers une meilleure protection de ces êtres sensibles.

Nous défendons l'idée d'une révision de la législation du bien-être animal ambitieuse, en phase avec les nouvelles connaissances scientifiques, qui accompagne les agriculteurs dans la nécessaire transition, et qui s'applique non seulement au sein de l'Union européenne mais également sur les produits importés.

Néanmoins, la première urgence est bien que le règlement en application soit a minima respecté. Et ce n'est toujours pas le cas, nous avons pu le constater, à l'abattoir de Blancafort.

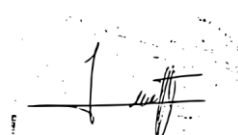
Nous comptons donc sur vous pour faire le nécessaire.

Nous vous remercions par avance de l'attention qui sera accordée à ce courrier et dans l'attente, nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

M. Manuel BOMPARD,  
Député européen



M. Claude GRUFFAT,  
Député européen



M. Bastien LACHAUD,  
Député



Mme Caroline ROOSE,  
Députée européenne

